



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
thierry.rouxt@fo-com.com

Le Coli**FO**stier

LE JOURNAL DES COLIPOSTIERS ▶ CDSP du 9 juillet 2009

ColiPoste fait sa **CRISE !**

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

Le couperet est tombé : Fermeture de la PFC de Créteil Marais.

Après avoir transféré en mai 2009 le **TG1** (brigades de nuit) de Créteil (94) à Moissy (77), ColiPoste annonce aux représentants du personnel, lors de la Commission de Dialogue Social de La Poste du 9 juillet 2009, que la PFC de Créteil fermera en février 2010. L'intersyndicale (SUD, CFDT, CGT, FO, CGC) soupçonnait déjà, en mars 2009, les prémices de cette fermeture, alors que la direction, la main sur le cœur, affirmait que « ce n'était pas à l'ordre du jour », et rassurait à qui mieux mieux le personnel de jour ! La direction nous affirme la capacité de la DOT IDF à reclasser les 160 agents concernés. Force Ouvrière apportera son soutien au personnel de la plateforme et veillera à ce que l'accompagnement social soit optimal vis-à-vis du changement de vie imposé par ColiPoste. Nous sommes donc volontaires pour participer à l'intersyndicale qui ne manquera pas de se reconstituer.

En résumé, Force Ouvrière condamne cette décision. C'est la première fermeture d'une PFC à ColiPoste. Cela s'ajoute aux nombreuses restructurations en cours à La Poste. Force Ouvrière refuse que les 160 familles deviennent des laissés pour compte, qu'elles vivent des mois d'angoisse, d'incertitudes et de mal-être.

Dans le même ordre d'idée, nous avons interrogé la direction sur des fermetures éventuelles d'ACP. La direction précise que là où 3 agences coexistent, dont une qui plafonne à 1 500 voire 1 300 colis/jour, avec 10 ou 12 circuits, sa fermeture peut être envisagée !

Force Ouvrière s'opposera par tous les moyens à cette éventualité. ♦

- ▶ **Point sur le plan Livraison/ACP :** Les problèmes de communication de la DOT IDF sont évoqués. 31 agences sont labellisées (dernière en date : Lille Lezennes). La restitution des tests des véhicules « du futur » sera faite à la rentrée. Les directives du siège aux DOT sont : réduction des travaux intérieurs (en ACP), augmentation du temps de distribution. « Il y a trop d'opérateurs internes ».

Quid de la pénibilité engendrée ? Quelles réponses seront apportées face à ces nouvelles contraintes ?

Force Ouvrière sera vigilant sur ces points.

La direction nous affirme vouloir réintégrer le trafic des sous traitants aux moyens propres !

Force Ouvrière rappelle à la direction que cette même affirmation a été prononcée lors d'une précédente CDSP mais nous avons constaté que l'inverse se produisait ensuite, c'est-à-dire : une augmentation de la sous traitance !

- ▶ **Point sur le Plan PFC :** la restitution des audits (organisation, qualité, absentéisme, sécurité, développement durable) aura lieu en octobre. Le projet **PFC méditerranée** (Cavaillon) est « en pause ». Ce dossier sera réétudié dans 6 mois ! **Clermont PFC :** recherche d'un terrain ou d'un bâtiment. Les prétentions de sa capacité sont revues à la baisse. Elle recevra la TPGD de Créteil.

- ▶ **Communication et dialogue social :** Force Ouvrière intervient sur l'absence de compte rendu de CDSP nationale et sur la restitution de l'écoute sociale. Nous demandons également si ColiPoste envisage le ferroutage !

Réponses de ColiPoste : concernant les comptes rendus, il n'y a pas d'obligation réglementaire ! (Néanmoins, toutes les Organisations Syndicales demandent qu'un compte-rendu soit fait) ; quant à l'écoute sociale (DOT IDF) effectuée par le cabinet Stimulus, elle sera restituée en octobre ; concernant le ferroutage, la SNCF est en incapacité de nous faire une proposition commerciale valable.

En ce qui concerne le **DIF**, Force Ouvrière insiste sur le fait qu'il doit être utilisé pour toute formation choisie par l'agent **selon ses propres critères**, mais surtout pas pour remplacer une formation professionnelle.

LA NÉGOCIATION, C'EST NOTRE FORCE

La Poste mérite un
REFERENDUM !

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations : NOM : ADRESSE :

OUI **NON**

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR : MAIL :

ÉTABLISSEMENT : DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU : À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : À, LE

.....

TÉL. : SIGNATURE

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13